

DÉROGATION MINEURE

4, rue Nantais

Prenez avis que le conseil municipal de la Ville de Repentigny statuera, lors d'une séance publique qui se tiendra le 11 juin 2024 à la salle du conseil située au 435, boulevard Iberville à Repentigny, à compter de 19 h, sur une demande de dérogation mineure déposée à l'égard de l'immeuble situé au 4 rue Nantais, à Repentigny portant le numéro de lot 2 386 046, pour laquelle le comité consultatif d'urbanisme a émis son avis le 16 mai 2024:

L'objet de cette demande, énuméré ci-dessous, a pour effet de permettre la construction d'un bâtiment accessoire (remise) localisé dans la cour latérale et desservant une habitation unifamiliale sur l'immeuble situé au 4 rue Nantais portant le numéro de lot 2 386 046 :

- Réduire la distance à 13,5 m entre ce bâtiment accessoire et la ligne avant alors que le règlement exige une distance de 30 m minimum lorsqu'un bâtiment accessoire est situé dans une telle cour;
- Autoriser une fondation constituée d'une dalle de béton alors que le règlement permet un bâtiment accessoire amovible (sans fondation) lorsqu'un bâtiment accessoire est situé dans une telle cour;

Préalablement à la décision du conseil municipal, toute personne intéressée pourra se faire entendre en regard de ce sujet lorsque ce point sera appelé à l'ordre du jour.

Donné à Repentigny, ce 22^e jour du mois de mai 2024



L'assistant-greffier,

M^e Stéphane Desrochers, avocat